

Dede J-

186

Le Citoyen Suédois ayant reçu le billet que M^r le Chancelier ramette lui a fait l'honneur
de lui tenir par le premier que la Cour de Naples avait approuvé la Convention
faite entre nous et elle venant aux effets appartenant à l'Académie de France
et que dans le même tems on avait rendu des fonds disponibles pour terminer cette
affaire, le Citoyen Suédois aurait désiré que M^r le Chancelier ramette lui
même indiquât le jour pour cela mais l'ayant laissé à la disposition il se rendra
Lundi à Paris que M^r le Chancelier ramette voudra bien lui indiquer au
palais national ~~le dit M^r le Chancelier ramette~~ et le plus tôt possible
Des Sentimens d'estime et de considération qui lui a inspirés
Monsieur

Le Chevalier Ramette a le plaisir de vous
annoncer, que la Cour de Naples a approuvé
la convention faite entre nous à l'égard
de l'indemnité des effets appartenans à
l'Académie de France; et dans le même
tems a envoyé les fonds pour le payement
du Concordat; En conséquence le Chev^r Ramette
vous prie de fixer le jour pour terminer
cette affaire. En attendant il a l'honneur
d'être avec la considération la plus distinguée.

Monsieur

Rome le 26. Mars 1802

le 5. geminal an dix
reçu le même jour
esquisse C. C.

Monsieur Suédois